

« Aide familiale et personne en perte d'autonomie », une étude menée par l'Observatoire de la famille.

A travers un questionnaire intitulé "aide familiale et personne en perte d'autonomie", l'Observatoire de la Famille du Nord a cherché à évaluer l'aide apportée aux personnes en situation de dépendance en interrogeant un parent proche (enfant, gendre ou belle-fille). Lorsqu'une personne âgée ne peut plus assurer seule les actes de la vie quotidienne :

qui prend le relais ? Quel type d'organisation est mis en place ? Quelles en sont les modalités pratiques ? Comment cette aide est-elle perçue ? etc.... Autant de questions qui ont été posées à 525 personnes dont 409 ont déclaré avoir un parent ou un beau-parent âgé de plus de 60 ans et en situation de perte d'autonomie.

Le travail de l'Observatoire aurait été moins aisé sans l'aide de certains CCAS. Ils ont facilité, via leur réseau d'aide à domicile, le dépôt de quelques questionnaires chez les personnes âgées à l'attention des familles. Sollicitation qui s'est avérée riche en enseignements pour les CCAS car elle a permis de mettre en avant l'état d'isolement d'un bon nombre de personnes âgées sur leur territoire alors qu'elles affirmaient avoir régulièrement de la visite. Comment se douter que, pour certaines, leurs "visiteurs" étaient les intervenants à domicile et en aucun cas la famille proche ou éloignée ?

En effet, après 2, 3 voire 4 semaines, certains questionnaires ont été récupérés vierges chez plusieurs personnes dépendantes pour la simple raison qu'ils étaient à l'attention des familles et qu'aucun membre ne leur avait rendu visite entre temps. Ce triste constat a compliqué le déroulement de l'étude tout en mettant le doigt sur le problème d'isolement dont souffrent ces personnes, ainsi que la complexité de travailler sur ce sujet comme l'Observatoire désirait l'aborder.

Sont donc exclues de cette enquête les personnes qui ne sont pas aidées de près ou de loin par leur famille proche (enfant, gendre ou belle-fille), malgré leur situation de dépendance ou de perte d'autonomie.

• Dans un premier temps les réponses aux questions posées plantent le décor (sur les 409 répondants) :

- le répondant est une femme (75% des questionnaires), il est marié (68%), il n'a pas ou plus d'enfant à charge (55%) et il exerce une activité professionnelle (50% actifs et 6% en recherche d'emploi).

- la personne en perte d'autonomie est la mère du répondant dans 74% des cas, elle vit seule en situation de veuvage (72%), elle a plus de 75 ans (88%) et elle vit dans un logement indépendant (54%).

- ce qui fait la dépendance de la personne (actes qu'elle ne peut pas faire seule) ce sont les travaux ménagers cités par 92% des répondants, viennent ensuite à égalité les courses et l'utilisation d'un moyen de transport cités par 88% ou encore les déplacements à l'extérieur du lieu de vie à 80%....

• Dans un deuxième temps, l'étude s'est intéressée aux personnes dépendantes vivant dans un logement indépendant (94% des réponses) pour mesurer la part de l'aide familiale et celle de l'aide professionnelle : qui intervient, à quelle fréquence et pourquoi.

Le répondant aide la personne dépendante au moins une fois par jour dans 28% des cas et plusieurs fois par semaine dans 32% des cas. Une seconde aide familiale est apportée au moins une fois par jour dans 17% des cas et plusieurs fois par semaine pour 17% des personnes dépendantes.

A côté de cette prise en charge familiale, l'intervention de professionnels est quotidienne (au moins une fois) dans 52% des cas et advient plusieurs fois par semaine pour 29% des personnes dépendantes.

A noter que la décision de recourir à une aide extérieure est estimée comme étant une obligation, compte-tenu de l'aide nécessaire, pour la majorité des répondants. Rares sont ceux qui affirment que les professionnels n'interviennent jamais pour aider la personne dépendante (8%). Quand il est quotidien, ce soutien apporté par les répondants pèse en terme de temps au détriment de leur vie personnelle et de leur vie de famille. Ils sont alors amenés à s'organiser différemment. Et lorsqu'ils sont ainsi fortement mis à contribution, ils sont aussi plus touchés par la situation des personnes dépendantes (souffrance morale, soucis, culpabilité).

• Dans un troisième et dernier temps trois prestations spécifiques sont analysées : l'aide à la toilette, la réalisation des tâches ménagères courantes et la gestion des affaires courantes.

Dans notre étude, la toilette est un acte que la personne dépendante ne peut pas faire seule dans 64% des cas.

Or sur 100 personnes dépendantes, 63 sont aidées par un professionnel, 26 font seul leur toilette. La famille n'intervient que pour 6 personnes dépendantes. Cette prise en charge extérieure est jugée très positivement par les répondants en terme de qualité, de fréquence, du respect de l'intimité, du

rythme de vie...

Pour les tâches ménagères (nettoyage, vaisselle, rangements), 92% des répondants déclarent que la personne dépendante ne peut les faire seule.

Or sur 100 personnes dépendantes, 62 sont aidées par un professionnel du service d'aide à domicile, 12 sont aidées par leur conjoint et la famille vient en aide à 18 personnes. Là aussi l'aide extérieure apporte pleine satisfaction en terme de qualité, de souplesse, de fréquence et de respect, de sécurité...

Enfin la gestion des affaires courantes, du budget et des biens est un acte qui nécessite une aide pour 69% des personnes en perte d'autonomie.

Sur 100 personnes dépendantes, 58 sont aidées par le répondant, 13 se débrouillent seules et pour 14 d'entre elles c'est leur conjoint qui prend en charge la gestion. Dans ce domaine l'aide extérieure n'a pas sa place.

Il existe donc bien une répartition des tâches entre la famille et l'aide apportée par des services extérieurs : la famille intervient très peu pour la toilette, assez peu pour les tâches ménagères mais totalement pour la gestion des affaires courantes.

Si cette implication de la famille dans l'aide à la personne dépendante est importante, les répondants au questionnaire ne sont pourtant pas favorables à l'idée d'un placement dans un établissement spécialisé pour 78% d'entre eux. Ils sont encore 54% à souhaiter un maintien à domicile quand bien même la perte d'autonomie de leur parent s'accroît. Ils plaident plus fortement en faveur d'une augmentation du personnel des professionnels de l'aide à domicile (83%), qu'en faveur d'une augmentation des places en maison de retraite (61%).

Ces premiers résultats de l'enquête qui a été menée par l'Observatoire de la Famille en 2006 feront l'objet d'une synthèse plus précise et argumentée : à consulter sur le site de l'Udaf 59 prochainement

Sophie MICHON
Administrateur UDAF59,
responsable de l'Observatoire